



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt cinq

Présents : 25
Le 3 avril

Votants : 28
Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procuration : 4
Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.

Convocation du Conseil Municipal en date du 28.03.2025

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN

N° D_2025-04-03-02

Objet : LANDI COMMERCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Par courrier en date du 12 février 2025, l'union commerciale LANDI COMMERCES sollicite une subvention exceptionnelle afin de soutenir les animations de Noël 2024 dans le centre-ville.

Pour ces animations, Landi Commerces a arrêté le budget en dépenses à 13 743,20 € TTC.

Pour cette opération, les recettes reçues par l'association sont :

- Subvention susceptible d'être obtenue par la CCIMBO de Morlaix : 1 020 €,
- Subvention Ville de Landivisiau : 1 000 € - proposition comme an passé.
- Autofinancement arrêté à 11 723,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 1 000 € à LANDI COMMERCES.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 3 avril 2025
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

